



Les Communes
du
Val d'Anniviers



www.anniviers.org

Commission aménagement du territoire ⑦ - SEPO

Procès-verbal de la séance du 17.10.07 à 18h au bureau communal de Vissoie

Présents : Gaby Solioz, Président commission aménagement du territoire
Philippe Chauvie, SEREC
Jean-Albert Melly, membre de la commission aménagement du territoire
Raphy Melly
Walti Zuber, membre de la commission aménagement du territoire
Nadine Zufferey
François Genoud
Simon Crettaz, membre de la commission aménagement du territoire
Charly Zufferey
Olivier Zufferey, membre de la commission aménagement du territoire
Pierre-Alain Kaufmann
René Massy
Martine Antonier Tschus, Secrétaire intercommunale

Excusé : Francis Salamin
Jean Kittel

Absent : Mathieu Taramarcz

1. Ouverture de la séance

Gaby Solioz ouvre la séance et remercie les personnes présentes d'avoir accepté de participer à un atelier sur le thème de l'aménagement du territoire. Le but de la soirée étant d'avoir une approche différente d'un sujet déjà évoqué à plusieurs reprises.

Le thème à traiter doit être large, il faut parler d'aménagement global du territoire.

La parole est ensuite passée à Philippe Chauvie du SEREC qui explique le déroulement des ateliers :

- aspect rétrospectif (succès, échecs)
- aspect prospectif (potentialités, obstacles)

Chacun est invité à noter sur des petits papiers, dans un premier temps, le succès et échecs, puis les potentialités et obstacles.

2. Discussion

Le patrimoine, sa sauvegarde, les villages font partie des succès du passé en matière d'aménagement du territoire. Il est reconnu par tous que le développement s'est fait, en

Anniviers, au bon moment. Si la prise de conscience qu'il fallait agir avait été plus tardive, cela aurait été trop tard et rien n'aurait été fait. (ex : Mase,...) Reste que le manque de recul de l'époque et le manque d'expérience peuvent être considérés comme des échecs.

Si de grands bâtiments ont été construits pour fournir des lits aux sociétés de remontées mécaniques, lorsque suffisamment de lits ont été fournis, l'architecture a été corrigée. Le fait qu'un seul bureau d'architecte existait à l'époque est relevé. Un seul promoteur, pendant près de 20 ans, a fait preuve de bon sens et a joué le jeu de l'économie anniviarde.

Les règlements communaux des constructions ont permis de bien protéger les villages mais, pour le reste de la zone à bâtir, les contraintes sont trop importantes et ne permettent pas de créer une architecture authentique (ex : fausses têtes,...)

La chance du Val d'Anniviers a été de ne pas être trop attractif et de ne pas subir une trop grande pression économique. Cette dernière étant diluée, dans la vallée, sur les quatre domaines skiables.

Un échec relevé est celui des zones artisanales. Des chalets y ont été parfois construits et les entreprises, dépôts et autres doivent se déplacer alors qu'il manque des zones artisanales. L'idéal serait que les communes acquièrent des terrains et y créent des zones artisanales.

Globalement, un échec important est le manque de terrains en mains communales.

Un problème relevé est celui du manque de surface de fauche et du risque d'afforestation des terrains. Ces problèmes sont traités par la commission agricole. La création de routes d'accès à des zones agricoles est parfois problématique, pour ce qui est des démarches.

Le problème du manque de lits hôteliers a été largement évoqué en ateliers SEPO sur le tourisme.

Concernant les transports publics et les accès, si la route des fonds reste une utopie pour certains, pour d'autres, elle doit être relancée car elle amènerait un développement économique important. Un meilleur réseau de transport pour les étudiants est demandé. Si ceux-ci étaient organisés de manière plus efficace, moins de familles quitteraient le Val d'Anniviers pour s'établir en plaine. Vu le coût important de la mise en place de transports publics efficaces, cela en vaut-il la peine ?

La situation du Val d'Anniviers, son climat, tout son contexte sont de grands potentiels à exploiter. La planification en commun grâce à la fusion des communes et la création de logements pour les indigènes et le personnel sont également classés sous la rubrique « potentialités » car tout reste à faire.

A ce sujet, il est mentionné que les terrains ont été vendus par les indigènes et que ce n'est pas à la collectivité de remplacer cet état de fait en achetant des terrains et en les réservant aux indigènes. Le problème est complexe et soulève de nombreuses questions :

- pourquoi réserver des terrains à des personnes dont les parents ont bénéficié de la vente de leur terrain et/ou y ont réalisé un projet ?
- comment gérer qui pourrait s'établir dans un bâtiment mettant à disposition des locations à l'année réservées aux indigènes ?
- la création de « HLM » obligerait les indigènes à habiter là où on leur dit d'habiter (ghettos).

Les solutions de Chandolin et Vissoie (Tzanduling et Machigeaz) sont relevées et jugées comme étant à étudier voire à développer. Un bâtiment locatif permet à des jeunes de s'y établir pendant une période de leur vie, c'est une phase transitoire qui permet ensuite, peut-être d'acheter des terrains et de construire en Anniviers.

Une étude de marché permettrait de déterminer l'état de la demande actuelle en Anniviers afin de dimensionner les bâtiments et de les ériger là où ils sont utiles (stations ? villages ? centre de la vallée ?....)

En conclusion de ce thème, les principes suivants sont retenus :

- ne pas réserver de terrains à l'habitat indigène
- voir si les communes peuvent acquérir du terrain à prix correct
- créer des immeubles, des logements locatifs pour des locations à l'année

Pour une personne autour de la table, un des obstacles cités est Grimentz. Pour lui, c'est un exemple à ne pas suivre en matière d'aménagement du territoire. Cet avis n'est pas partagé par tous les grimentzards présents.

Concernant le problème du logement du personnel, il faut également éviter la création de ghettos et laisser l'économie privée régler ce problème. (ex : un hôtelier pourrait acquérir les studios nécessaires au logement de son personnel).

La densité du bâti n'a pas été évoquée. Pour les personnes présentes, il n'est pas nécessaire – au vu du territoire et pour vivre bien de la mono économie actuelle (RM et construction) – de construire des tours ou grands immeubles. En revanche, il faudrait pouvoir interdire de construire des chalets en zone immeuble.

L'Etat, les démarches administratives et le manque d'autonomie communale sont reconnus comme obstacles. L'effet contraire du moratoire est relevé. Si l'Etat ne s'en était pas mêlé, la situation n'aurait pas été si mauvaise (explosion des demandes).

3. Remerciements et conclusion

Gaby Solioz note que c'est en discutant que des solutions pourront être trouvées. Le tout étant de faire le bon choix et de préconiser des mesures applicables facilement, sans trop de lourdeur administrative.

L'Etat a accepté que les communes réfléchissent pour tout Anniviers mais en contrepartie, chaque commune concernée doit créer des zones de réserve. L'important, dans l'immédiat, est de coordonner toutes les démarches des communes avec celles de la commission aménagement du territoire, avant de s'adresser à l'Etat.

Il a été annoncé dans la presse que le moratoire ne serait pas reconduit en 2008. Reste que les 7 communes concernées ne sont pas informées de la suite. Une rencontre avec le Conseil d'Etat a été demandée.

Les personnes présentes autour de la table sont vivement remerciées de leur participation.

Fin à 20h15

Pour le PV : Martine Antonier Tschus